

Province de Québec

Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon



Le lundi 11 mai 2020

Le conseil de la municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon, est tenu en concordance avec le décret 2020- 028 par voie de vidéo-conférence en séance ordinaire ce le lundi 11 mai 2020.

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Par voie téléconférence sont présents : Madame Marjolaine Marois, Monsieur Maxime Giroux, Monsieur Martin Bibeau, Monsieur Gilles Côté, Madame Audrey Sénéchal, Monsieur Bernard Coutu tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Denis Gamelin, maire.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Assistent également à cette téléconférence, : Madame Francine Rainville, directrice générale et secrétaire-trésorière.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie téléconférence et en personne

Résolution n° 2020-05-715

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Coutu, appuyé par Monsieur Martin Bibeau et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléconférence et en personne.

1. MOT DE BIENVENUE.

Le président d'assemblée constate le quorum à 19 heures 30, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR.

1. Mot de Bienvenue.
2. Lecture de l'ordre du jour.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2020.
5. Lecture et approbation des comptes à payer.
6. Période de questions.
7. Discussion pour accepter les rues du Faubourg de l'Érablière.
8. Soumission pour les vidanges de fosse septique.
9. Jeux d'eaux.
10. Demandes.

Province de Québec

Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon



Le lundi 11 mai 2020

- 10.1 Mois de la jonquille — Don.
- 10.2 Demande de renouvellement — Québec Municipal
- 11. Rapport de la directrice générale.
- 12. Correspondance.
- 13. Divers.
- 14. Levée de l'assemblée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Résolution n° 2020-05-716

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyée par Monsieur Bernard Coutu d'adopter l'ordre du jour ci-dessus tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2020.

Résolution n° 2020-05-717

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020.

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière est dispensée de faire la lecture du procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marjolaine Marois et appuyé par Monsieur Maxime Giroux d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 avril 2020.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

5. COMPTES À PAYER.

Résolution n° 2020-05-718

La secrétaire trésorière et directrice générale a déposé par voie électronique ou papier la liste des chèques émis, soit pour la période du 14 avril 2020 au 7 mai 2020.

<u>Total des comptes à payer</u>	<u>10283.44 \$</u>
<u>Compte en Banque au 7 mai 2020</u>	<u>266 573.44 \$</u>

EN CONSÉQUENCE, le paiement de ces comptes à payer est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Gilles Côté.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été formulée ni par Internet ou par téléphone.

Province de Québec
Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon



Le lundi 11 mai 2020

7. DÉPENSE ADDITIONNEL À CAUSE DU COVID-19.

Résolution n° 2020-05-719

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Monsieur Maxime Giroux d'accepter de donner un surplus monétaire de 25 \$ par mois pour mars, avril et mai à Monsieur Alain Tétreault pour l'entretien du site Internet.

De plus, un montant forfaitaire de 5 heures à 25 \$ par heures soit un total de 125 \$ pour avoir organiser nos séances par téléconférence.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

8. DISCUSSION POUR ACCEPTER LES RUES DU FAUBOURG DE L'ÉRABLIÈRE.

8.1 ACCEPTATION DES RUE MERLES BLEUS ET DE L'ÉRABLIÈRE.

Résolution n° 2020-05-720

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Maxime Giroux d'accepter l'offre de la firme Ferme Réjeanne Généreux décrit par contrat de M^e Louise Tessier à savoir;

Que la municipalité acquiert pour la somme de 1 \$ les rues Merles bleus et de l'Érablière au numéro de cadastre 6 343 802.

De plus, le conseil mandate Madame Francine Rainville, la directrice générale et Monsieur Denis Gamelin, maire à signer au moment opportun, pour et au nom de la municipalité tous documents ou contrats relatifs à cette transaction.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

8.2 VENTE DU DEMI ROND À LA FIRME FERME RÉJEANNE GÉNÉREUX.

Résolution n° 2020-05-721

Il est proposé par Monsieur Gilles Côté et appuyé par Monsieur Bernard Coutu de vendre à la firme Ferme Réjeanne Généreux le lot décrit par contrat de M^e Louise Tessier à savoir;

Le lot numéro de cadastre 6 322 681 pour 1 \$;

De plus, le conseil mandate Madame Francine Rainville, la directrice générale et Monsieur Denis Gamelin, maire à signer au moment opportun, pour et au nom de la municipalité tous documents ou contrats relatifs à cette transaction.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

Province de Québec
Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon



Le lundi 11 mai 2020

9. SOUMISSION POUR LES VIDANGES DE FOSSE SEPTIQUE.

Résolution n° 2020-05-722

La municipalité a reçu deux soumissions pour les vidanges de fosse septique pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023.

Vacuum Saint Gabriel	22 995.00 \$ avec taxes
EBI Envirotech Inc	25 106.86 \$ avec taxes

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Madame Marjolaine Marois d'accepter la soumission de la firme Vacuum Saint-Gabriel au montant de 22 995.00 \$ avec taxes \$.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

10. JEUX D'EAUX.

Résolution n° 2020-05-723

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Bernard Coutu de mandater la directrice générale pour faire un appel d'offre pour des jeux d'eaux.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

11. DEMANDES

11.1 Mois de la jonquille — Don.
Cette demande n'est pas retenue.

11.2 Demande de renouvellement — Québec Municipal

Résolution n° 2020-05-724

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Madame Marjolaine Marois de renouveler l'adhésion à Québec Municipal pour 125.61 \$ taxes incluses pour un an. Il offre un accès à tout le conseil.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

12. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE.

La directrice générale informe le conseil que le ministère ne reporte pas la distribution d'arbre. Elle est tout simplement annulée.

Madame Maude-Érica Desjardins a fait une contre-offre pour L'Arche et le duplex soit 150 000 \$ pour les deux bâtiments.

Résolution n° 2020-05-725

Après étude du dossier il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Monsieur Gilles Côté de refuser l'offre de Madame Desjardins et de faire une contre-offre à 250 000 \$ minimal pour les deux bâtiments.

Province de Québec
Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon



Le lundi 11 mai 2020

Le conseil désire informer Madame Desjardins que les bancs et l'orgue n'est pas inclus dans le prix demandé.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

Un montant de 70 704.46 \$ provenant du MAPAQ a été déposé. Donc le montant du compte en banque lundi 11 mai 2020 est de 338 056.76 \$

Archives Lanaudière veulent une confirmation de présence.

Lettre — Préoccupation des clubs / association de Soccer de Lanaudière.

La directrice générale informe le conseil qu'elle est en attente de prix budgétaire pour abattre les arbres.

La directrice générale informe le conseil qu'elle a fait venir le Plombier pour le 633 pour le changement du réservoir d'eau chaude et pour 631 pour un problème de fuite d'eau.

13. CORRESPONDANCE.

Une liste de la correspondance est déposée sur la table, aucun de ces documents ne sera pas archivé.

14. DIVERS.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 20 HEURES 45.

Résolution n° 2020-05-726

L'ordre du jour étant épuisé le président d'assemblée déclare la clôture de l'assemblée.

La levée de l'assemblée est proposée par Madame Marjolaine Marois et appuyée par Audrey Sénéchal.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

Denis Gamelin
Maire

Francine Rainville
Directrice générale et secrétaire-trésorière.

Je, Denis Gamelin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
